

La vie du conseil



La mairie
 Le village
 Le conseil au travail

METTRE A PLAT L'EXISTANT ET RELANCER LA GESTION COMMUNALE SUR DES BASES SOLIDES.

Tel est le leitmotiv de la nouvelle équipe depuis son élection. La période estivale a notamment été mise à profit pour avancer sur plusieurs dossiers, tels que la mise à plat de la paie du personnel communal, la gestion des archives et l'équipement informatique de la mairie. Les travaux de définition des besoins liés aux projets d'aménagement de l'ensemble scolaire et de la Maison du temps libre ont été également lancés.

La réunion du Conseil Municipal du 23 juin a une nouvelle fois eu pour sujet principal le budget : c'est en effet lors de cette réunion que le compte administratif et le compte de gestion 2007 ont été examinés. Ces documents constituent l'arrêté officiel des comptes 2007. Ils permettent de dégager le résultat de l'exercice, qui est repris dans le budget 2008. C'est aussi à l'occasion de cette réunion que le budget primitif a été ajusté en dépenses et en recettes, pour mettre en harmonie les prévisions budgétaires avec la politique que souhaite initier la nouvelle équipe municipale. A côté de cette "mise à plat" budgétaire, le Conseil a décidé de solliciter l'aide matérielle et financière du Département pour réaliser une étude sur l'avenir de notre commune en termes d'infrastructures (et plus particulièrement en ce qui concerne l'école et la Maison du temps libre).

Le 26 août, le Conseil a actualisé les tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire, et a validé l'élargissement des horaires de ce service. L'adjoint en charge des finances, a procédé à une étude de la paie du personnel communal, et a été amené à constater des dysfonctionnements dans le paiement de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire). Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, a décidé de procéder sans plus tarder à la régularisation des sommes dues à plusieurs agents communaux, et ce malgré le coût élevé de cette charge non prévue (13 585,69 €).

C'est aussi le 26 août que le Conseil a approuvé une révision pour modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en zone agricole, dont l'objectif est de définir de nouvelles perspectives d'utilisation du patrimoine immobilier rural, tout en préservant les exploitations agricoles.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2007 (en euros).

Résultats à la clôture de l'exercice précédent (2006)			Opérations de l'exercice (2007)		Résultats de l'exercice (2007)	
Subdivisions	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
INVESTISSEMENT	12 357,43	0,00	44 431,03	42 835,56	1 595,47	0,00
FONCTIONNEMENT	0,00	123 845,53	234 497,49	248 293,50	0,00	13 796,01
Totaux	12 357,43	123 845,53	278 928,52	291 129,06	1 595,47	13 796,01
					12 200,54	

UN PLANNING CHARGÉ.

Elus sur le projet d'une nouvelle gestion dynamique, participative et ambitieuse de notre village, vos conseillers s'attachent depuis quelques mois à construire les bases solides d'une nouvelle politique municipale. Dans ce cadre, Mr le Maire a mis en place en juin une réunion de travail bimensuelle, au cours de laquelle les conseillers évoquent tous les dossiers en cours, préparent les délibérations soumises au Conseil, échangent sur tous les sujets qui intéressent la commune, en présence d'habitants du village ou de l'extérieur invités par le maire. Ces réunions de travail viennent donc s'ajouter aux multiples réunions des comités existant ainsi qu'aux séances publiques du Conseil. Elles garantissent à tous les conseillers une information complète et à jour sur toutes les affaires en cours.

ELECTIONS À LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CNRACL).

La CNRACL procédera au renouvellement de son conseil d'administration en décembre 2008. L'instruction de vote et la liste électorale sont dès à présent affichées en mairie, afin que les retraités CNRACL de la commune puissent les consulter.

PROCHAIN DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS DE RÉCOLEMENT.

Pour mémoire, l'autorité délivrant un permis de construire peut :

- contrôler les travaux en cours d'exécution
- au plus tard dans les 3 mois après la déclaration d'achèvement, contrôler la conformité avec le permis ou la déclaration préalable.

Mr le Maire procédera donc dans les semaines à venir au récolement, c'est-à-dire au contrôle de la conformité des travaux réalisés par les habitants avec les permis de construire délivrés.

Les intéressés seront informés par courrier du contrôle à venir.

PRÉCISIONS À PROPOS DU RÉCOLEMENT.

La réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme, qui pour l'essentiel a pris effet au 1^{er} octobre 2007, a modifié les règles applicables aux demandes s'y rapportant : en regroupant les procédures, en précisant les champs d'application et en laissant une plus grande responsabilité aux demandeurs.

Lors du dépôt des demandes, de nombreux éléments sont déclaratifs et il n'y a plus de vérification préalable. Par contre, la réforme a introduit en parallèle des mécanismes de contrôle impliquant que le titulaire de l'autorisation a l'obligation de faire une déclaration attestant l'achèvement des travaux et leur conformité avec le permis ou la déclaration préalable.

L'autorité délivrant les autorisations peut contrôler les travaux en cours d'exécution et au plus tard trois mois après la déclaration d'achèvement des travaux, contrôler la conformité des travaux et s'il y a lieu les contester : c'est ce qu'on appelle le récolement. Conformément à la loi, les intéressés en seront informés.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité pour chacun de ne pas contrevenir aux règles d'urbanisme, et en cas de difficulté de bien vouloir me prévenir afin de régulariser sa situation, le démarrage des opérations de récolement étant imminent.

Eric Pauron